



Quand doit-on donner les diagnostics amiante, plomb etc...

Par **Celin_old**, le 27/11/2007 à 16:51

Bonjour,

Je viens de signer un promesse de vente et je voulais savoir quand le propriétaire ou l'agence immobilière étaient sensé me donner les diagnostics amiante, plomb, loi carrez, termite ? Je ne sais pas si c'est à la signature de la promesse ou de l'acte authentique ou s'il n'y a pas de délai ?

Merci beaucoup.

Par **Mike46**, le 29/11/2007 à 12:51

Bonjour,

les différents diagnostics sont à fournir lors de la signature du sous seing privé.

Cordialement